

Image not found or type unknown



La procédure de recrutement

Par **guolive**, le **27/03/2008** à **22:52**

J'ai reçu une lettre m'informant que ma candidature a été retenue. Elle m'informe aussi de la nature du contrat et du traitement salarial, ainsi que la date souhaitée de ma prise de fonction.
rnJ'ai par ailleurs comme indiqué dans la même lettre envoyé le dossier de recrutement complété et signé qui était joint.rnrnEst-ce que si la collectivité locale décide de se retirer de cette procédure de recrutement, je peux, en l'état, me retourner contre elle ?rnrnMerci de votre réponse